

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/12/2024 - 10453 - 2022 B 00154 - 909 895 351 - 2AMN HOLDING

TRIBUNAL JUDICIAIRE
44 avenue Robert Schuman

24 DEC. 2024

68061 MULHOUSE

Bilan Actif


		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement			22 215 4	
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	37 271		37 271	28 226	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 167		1 167	1 000	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	38 438		38 438	29 226
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		38 438		38 438	29 226

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Certifié conforme




Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(177)	
	Résultat de l'exercice	(558)	(177)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		265	823
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	37 173	27 403
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 000	1 000
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		38 173	28 403
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		38 438	29 226
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(557,98)	(176,80)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		38 173	28 403
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			538	4 177
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations					
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
	Total des charges d'exploitation (2)			538	4 177
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(538)	(4 177)

Certifié conforme



Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(538)	(4 177)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	20	
	Total des charges financières	20	
RESULTAT FINANCIER		(20)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(558)	(4 177)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		4 000
	Total des produits exceptionnels		4 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			4 000
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS			4 000
TOTAL DES CHARGES		558	4 177
RESULTAT DE L'EXERCICE		(558)	(177)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

2AMN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 523 500 euros
Siège Social : 13 Rue de l'Etang — 68720 LUEMSCHWILLER
RCS MULHOUSE 909 895 351

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

le vingt-huit juin,

à dix-sept heures,

Au siège social à Luemschwiler,

Le soussigné, Monsieur Nicolas ALLEMANN, agissant en qualité d'Associé Unique de la société 2AMN HOLDING,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Nicolas ALLEMANN, qualité Gérant a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Conformément aux stipulations de l'article L. 223-19 du Code de commerce, les conventions visées aux premiers alinéas du même article intervenues au cours de l'exercice écoulé sont mentionnées en annexe du présent procès-verbal.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'Associée Unique dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

2. A pris les décisions suivantes :


- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

NA 

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de -557,98 euros de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -557,98 euros

En totalité au compte Report à Nouveau.

Conformément à l'art 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce sont portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

DERNIERE DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Nicolas ALLEMANN
Associé Unique



MA

ANNEXE

CONVENTIONS PASSES ENTRE LA SOCIETE ET L'ASSOCIE UNIQUE

Compte courant d'associé de M. Nicolas ALLEMANN, associé unique et gérant de la société :

Le compte courant d'associé de Monsieur Nicolas ALLEMANN s'élève pour la période de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à la somme globale de 0 euros. Ce compte n'est pas rémunéré.

Compte courant d'associé de SCI 2AMN dans laquelle notre société et M. Nicolas ALLEMANN sont associés :

La société SCI 2AMN est redevable à notre société au titre de son compte courant d'associé pour la période de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'une somme de 37 226 euros. Ce compte n'est pas rémunéré.

Compte courant d'associé de ALLEMANN BOIS dans laquelle notre société est associée :

Notre société est redevable à la société ALLEMANN BOIS pour la période de l'exercice clos le 31 décembre 2023 au titre de son compte courant d'associé d'une somme de 37 172,80 euros. Ce compte n'est pas rémunéré.

Convention d'abandon de créance conclue au cours de l'exercice clos, avec la société 2AMN HOLDING :

La société 2AMN HOLDING a consenti au 31.12.2022, un abandon de créance à la SARL ALLEMANN BOIS pour un montant de 4 000 euros assorti d'une condition de retour à meilleur fortune.

Au 31 décembre 2023, la condition de retour à meilleur fortune n'a pas été constatée.



2AMN HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 523 500 euros
Siège Social : 13 Rue de l'Étang — 68720 LUEMSCHWILLER
RCS MULHOUSE 909 895 351

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de -557,98 euros de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -557,98 euros

En totalité au compte Report à Nouveau.

Conformément à l'art 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Certifié conforme
Le Gérant
Nicolas ALLEMANN

